



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été créée conformément aux exigences de :
 États-Unis - Norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières
 dangereuses - 29 CFR 1910.1200 (2012)
 Canada Hazardous Products Regulations (SOR/2015-17)

Date de révision 2-jan-2023

Numéro de révision 5

1. Identification

Identificateur de produit

Noms de produits

DARCO® FGD DARCO® FGL DARCO® FM-1 DARCO® FP-1	NORIT® A SPECIAL E 153 NORIT® A SUPRA NORIT® A SUPRA EUR NORIT® A SUPRA USP NORIT® A ULTRA E 153 NORIT® AZO	NORIT® IMPART 280 NORIT® PAC 20BC NORIT® PAC 20BF NORIT® PAC 20R NORIT® PAC 20RZ NORIT® PAC 200 NORIT® PAC 200 C NORIT® PAC 900 NORIT® PAC 1000 NORIT® PAC BC NORIT® PN 2	NORIT® SX 1 NORIT® SX 1 G NORIT® SX 1 G CAT NORIT® SX 2 NORIT® SX PLUS NORIT® SX PLUS F CAT NORIT® SX PLUS LC NORIT® SX PLUS CAT NORIT® SX SUPER NORIT® SX SUPER E 153 NORIT® SX SUPER S NORIT® SX ULTRA NORIT® SX ULTRA CAT
DARCO® G 60 DARCO® GFP DARCO® GRO-SAFE	NORIT® B280FF NORIT® B SUPRA EUR NORIT® B SUPRA USP NORIT® B TEST EUR NORIT® B TEST USP	NORIT® SA 2 NORIT® SA 4 NORIT® SA 4 PAH NORIT® SA 4 PAH-HF NORIT® SA 5 D NORIT® SA 5 PAH HF NORIT® SA PLUS NORIT® SA SUPER D NORIT® SA SUPER DD NORIT® SA SUPER NORIT® SA UF NORIT® SA ULTRA PAH NORIT® SAE SUPER	NORIT® VETERINAIR
DARCO® Hg DARCO® Hg EXTRA DARCO® Hg-BD DARCO® Hg-H DARCO® Hg-HR	NORIT® C EXTRA USP	NORIT® SoilPure	
DARCO® S-51 DARCO® S-51A DARCO® S-51FF DARCO® S-51H DARCO® S-51HF	NORIT® D 10 NORIT® D ULTRA NORIT® DRK 1 NORIT® DX 1 NORIT® DX 10 NORIT® DX ULTRA		NORIT® W28 NORIT® W35 NORIT® W52
HYDRODARCO® A HYDRODARCO® B HYDRODARCO® BSP HYDRODARCO® C HYDRODARCO® DXE HYDRODARCO® FX HYDRODARCO® LA HYDRODARCO® LC HYDRODARCO® LD HYDRODARCO® R - FX HYDRODARCO® S HYDRODARCO® W	NORIT® E SUPRA USP NORIT® G 60 NORIT® GH NORIT® GSX NORIT® GSX CAT NORIT® HBE SUPER NORIT® HX ULTRA		NORIT® ZN 2

Autres moyens d'identification

Groupe de produits

Steam Activated Carbon Powder; S-PAC

Synonymes

Charbon activé

Autres renseignements Ce charbon actif est produit par un procédé d'activation à la vapeur

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Applications liquides et à la vapeur (purification, décoloration, séparation, catalyseur et désodorisation)

Restrictions d'utilisation Aucun connu.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Norit Americas Inc.
3200 West University Avenue
Marshall, TX 75670
États-Unis
Tél. : 1-903-923-1000

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence US: CHEMTREC: 1 800 424-9300 ou +1 703 527-3887
International CHEMTREC : 1 703 741-5970 ou 1 703 527-3887

2. Identification des dangers

Classification

Poussière combustible	-
-----------------------	---

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur

Attention

Mentions de danger

Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air

Conseils de prudence - Prévention

Tenir à l'écart de toute source d'ignition comme la chaleur, les étincelles et les flammes
Empêcher la poussière de s'accumuler pour minimiser le danger d'explosion

Autres renseignements

Le charbon actif (en particulier lorsqu'il est humide) peut faire chuter la proportion d'oxygène de l'air dans les espaces confinés, et des concentrations dangereusement faibles en oxygène peuvent être atteintes. Avant d'entrer dans un espace clos qui contient ou qui contenait précédemment du charbon activé, une évaluation de l'espace pour les concentrations en oxygène et en monoxyde de carbone, ainsi que tout autre danger, doit être effectuée par une personne qua.

Les travailleurs doivent également prendre des précautions appropriées lorsqu'ils travaillent avec des charbons activés épuisés (usés) lesquels peuvent présenter des propriétés dangereuses associées aux substances adsorbées.

Éviter la formation de poussière. Le produit en poudre peut former un mélange poussière-air explosible. Si le transfert du produit se fait sous pression et qu'une source d'inflammation est présente, éviter la génération de poussière.

Les charbons activés possèdent une surface importante qui peut provoquer un auto-échauffement pendant une oxydation. Voir la section 5.

Ne pas générer de poussière, car de la silice cristalline aéroportée respirable peut être générée.

Peut provoquer une irritation mécanique. La poussière peut être irritante pour les voies respiratoires.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Synonymes Charbon activé

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Charbon actif	7440-44-0	100	-	-

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Inhalation	En cas de toux, d'essoufflement ou autres problèmes respiratoires, transporter à l'air frais. Demander une assistance médicale si les symptômes persistent. Si nécessaire, rétablir une respiration normale en utilisant les mesures standard de premiers soins.
Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, les rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent.
Contact avec la peau	Laver la peau à l'eau et au savon. Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Se rincer la bouche à fond avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone (CO₂), une poudre extinctrice ou de l'eau. En cas d'utilisation d'eau, une pulvérisation de type brouillard est conseillée.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu. NE PAS UTILISER des milieux à pression élevée dans lesquels il y a un risque de formation d'un mélange d'air et de poussières potentiellement explosible. En cas d'incendie, il n'est

	pas recommandé de répandre de grandes quantités de charbon activé en raison du risque de créer des émissions de poussière incontrôlées.
Dangers particuliers associés au produit chimique	<p>La combustion produit des fumées irritantes. Si le transfert du produit se fait sous pression et qu'une source d'inflammation est présente, éviter la génération de poussière.</p> <p>Les charbons activés possèdent une surface importante qui peut provoquer un auto-échauffement pendant une oxydation. Il est recommandé de garder un intervalle d'air adéquat entre les emballages de charbon activé pour réduire le risque de propagation de l'évènement. Le charbon activé est difficile à enflammer et tend à brûler lentement (feu couvant) sans produire de fumée ou de flammes.</p>
Produits de combustion dangereux	Les matières qu'on laisse couvrir pour de longues périodes dans des espaces clos peuvent produire des quantités de monoxyde de carbone qui atteignent la limite inférieure d'explosivité (LIE du monoxyde de carbone = 12,5 % dans l'air), Le charbon activé usé peut générer d'autres produits de combustion selon la/les substance(s) adsorbée(s), Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2)
Données sur les risques d'explosion	
Sensibilité au choc	Aucun.
Sensibilité à la décharge électrostatique	La poussière peut former un mélange explosif avec l'air. Éviter la formation de poussière. Ne pas générer un nuage de poussière en utilisant une brosse ou de l'air comprimé. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Toutes les pièces de métal de l'équipement de mélange et de procédé doivent être mises à la terre. Mettre à la terre et fixer les contenants lors du transfert du matériel.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	En cas d'incendie : porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Éviter la formation de poussière. S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Voir la section 8.

Autres renseignements Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Aucune mesure environnementale particulière n'est requise. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Éviter le balayage à sec et utiliser des systèmes de pulvérisation d'eau ou de nettoyage à l'aspirateur pour empêcher la génération de poussière en suspension dans l'air. Si le produit déversé contient de la poussière ou possède le potentiel de créer de la poussière, utiliser des aspirateurs et/ou des systèmes de nettoyage antidéflagrants appropriés pour poussières combustibles. L'utilisation d'un aspirateur à haute efficacité de filtration

particulaire de l'air (HEPA) est recommandée. Ne pas générer un nuage de poussière en utilisant une brosse ou de l'air comprimé. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Le charbon activé granulaire peut être recyclable. Éliminer le charbon (surplus ou déversement accidentel) vierge (inutilisé) dans une installation autorisée pour les déchets non dangereux. Le charbon épuisé (usé) doit être éliminé conformément aux lois applicables. Ne pas réutiliser les sacs vides : éliminer dans une installation autorisée pour les déchets non dangereux. Voir la section 13.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. S'assurer une ventilation appropriée à la machinerie, ainsi qu'aux endroits où une poussière peut être générée. Ne pas générer un nuage de poussière en utilisant une brosse ou de l'air comprimé. La poussière peut former un mélange explosif avec l'air.

Les charbons activés possèdent une surface importante qui peut provoquer un auto-échauffement pendant une oxydation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Toutes les pièces de métal de l'équipement de mélange et de procédé doivent être mises à la terre. S'assurer que tout l'équipement soit mis à la terre avant de commencer les opérations de transfert. La poussière fine peut pénétrer dans les équipements électriques et peut causer des courts-circuits électriques. Lors de travaux à chaud (soudure, découpage au chalumeau, etc.), il est requis que l'aire de travail immédiate soit exempte de produits et de poussières.

Considérations générales sur l'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur. Éliminer les sources d'inflammation. Ne pas entreposer avec des agents oxydants forts. Ne pas entreposer avec des produits chimiques volatils, car ils peuvent être adsorbés sur le produit. Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Le charbon activé est difficile à enflammer et tend à brûler lentement (feu couvant) sans produire de fumée ou de flammes. Il ne faut pas laisser des dépôts de poussière s'accumuler sur des surfaces, car cette poussière peut former un mélange explosible si elle est libérée dans l'atmosphère en une concentration suffisante. Avant d'entrer dans un espace clos qui contient ou qui contenait précédemment du charbon activé, une évaluation de l'espace pour les concentrations en oxygène et en monoxyde de carbone, ainsi que tout autre danger, doit être effectuée par une personne qua.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Les limites d'exposition pour les composants ou des composants similaires sont énoncées ci-dessous.

Nom chimique	Quartz (respirable) 14808-60-7
ACGIH TLV	TWA: 0.025 mg/m ³ respirable particulate matter

OSHA PEL	TWA: 50 µg/m ³ (vacated) TWA: 0.1 mg/m ³ respirable dust
Alberta	TWA: 0.025 mg/m ³ respirable particulate
Colombie-Britannique	TWA: 0.025 mg/m ³ respirable
Ontario	TWA: 0.10 mg/m ³ respirable fraction
Québec	TWA: 0.1 mg/m ³ respirable dust
Nom chimique	Dust, or particulates not otherwise specified RR-00072-6
ACGIH TLV	TWA: 10 mg/m ³ inhalable particles, recommended TWA: 3 mg/m ³ respirable particles, recommended
OSHA PEL	TWA: 15 mg/m ³ total dust; 5 mg/m ³ respirable fraction (vacated) TWA: 15 mg/m ³ total dust; 5 mg/m ³ respirable fraction
Alberta	TWA: 10 mg/m ³ total; 3 mg/m ³ respirable
Colombie-Britannique	TWA: 10 mg/m ³ total dust; 3 mg/m ³ respirable fraction
Ontario	TWA: 10 mg/m ³ inhalable fraction; 3 mg/m ³ respirable fraction
Québec	TWA: 10 mg/m ³ total dust

Contrôles techniques appropriés**Mesures d'ingénierie**

S'assurer une ventilation adéquate pour maintenir les niveaux d'exposition sous des limites d'exposition professionnelle. S'assurer une ventilation appropriée à la machinerie, ainsi qu'aux endroits où des vapeurs du produit chaud peuvent être générées. S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité sont situées à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Protection respiratoire

Un appareil respiratoire homologué peut être nécessaire si la ventilation locale n'est pas adéquate.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune mesure environnementale particulière n'est requise. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

Considérations générales sur l'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

9. Propriétés physiques et chimiques

L'information fournie est basée sur les données obtenues sur cette substance ou des substances similaires

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Aspect	Poudre
Couleur	Noir

Odeur Habituellement inodore. Peut produire une légère odeur de soufre lorsque mouillé.
 Seuil olfactif Non applicable

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH		Non applicable
Point de fusion / point de congélation		Non applicable
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition		Non applicable
Point d'éclair		Non applicable
Taux d'évaporation		Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable	
Limites d'inflammabilité dans l'air		Non applicable
Pression de vapeur		Non applicable
Densité de vapeur relative		Non applicable
Densité relative		Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau	insoluble	@ 20 °C, OCDE 105
Solubilité dans d'autres solvants		Non applicable
Coefficient de partage		Non applicable
Température d'auto-inflammation		Aucune donnée disponible
Température de décomposition		Non applicable
Viscosité cinématique		Non applicable
Viscosité dynamique		Non applicable
Autres renseignements		
Concentration explosive minimale	20 g/m ³	ASTM E-1515
Température minimale d'inflammation	480 °C	ASTM E-1491
Énergie d'inflammation minimale	> 500 mJ	ASTM E-2019 et IEC 61241-2-3
Hausse de pression maximale	8 bar	ASTM E-1226
Vitesse maximale de hausse de pression	465 bar/s	ASTM E-1226
K _{st}	126 bar.m/s	ASTM E-1226
Propriétés explosives	Peut former des mélanges explosibles dans l'air, Catégorie d'explosion de poussière : ST 1	
Propriétés comburantes		Non applicable
Masse volumique apparente	10 - 40 lbs/ft ³	

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Peut faire une réaction exothermique suite à un contact avec des agents oxydants forts.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales. Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	formation de poussière. Tenir à l'écart de la chaleur. Éliminer les sources d'inflammation. Le charbon actif (en particulier lorsqu'il est humide) peut faire chuter la proportion d'oxygène de l'air dans les espaces confinés, et des concentrations dangereusement faibles en oxygène peuvent être atteintes.

Les charbons activés possèdent une surface importante qui peut provoquer un auto-échauffement pendant une oxydation.

Matières incompatibles

Agents oxydants forts, Acides forts

Produits de décomposition dangereux

Les matières qu'on laisse couvrir pour de longues périodes dans des espaces clos peuvent produire des quantités de monoxyde de carbone qui atteignent la limite inférieure d'explosivité (LIE du monoxyde de carbone = 12,5 % dans l'air), Le charbon activé usé peut générer d'autres produits de combustion selon la/les substance(s) adsorbée(s), Oxydes de carbone

11. Données toxicologiques

L'information fournie est basée sur les données obtenues sur cette substance ou des substances similaires.

Toxicité aiguë

DL50 par voie orale > 2000 mg/kg (rat); OCDE 423.

DL50 par voie cutanée Absorption hautement improbable, aucun effet connu sur la santé.

CL50 par inhalation > 8.5 mg/l (rat, 1 h); OCDE 403.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non classé. Essai d'irritation de la peau, lapin (OCDE 404) : Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non classé. Essai d'irritation des yeux, lapin (OCDE 405) : Non irritant.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Non classé. Aucune sensibilisation selon un Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (OCDE 429).

Mutagénicité sur les cellules germinales Non classé.
 - Mutation des gènes chez des bactéries (Essai de mutation réverse sur des bactéries/Ames) (OCDE 471) : non mutagène.
 - Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères (OCDE 473) : non clastogène.
 - Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifère (OCDE 476) : non mutagène.

Cancérogénicité Non classé.

Contient un composant (silice cristalline) qui est inscrit par le CIRC comme étant du groupe 1, par l'ACGIH comme étant du groupe A2 et par le NTP comme un cancérogène connu pour l'homme. Cependant, ces avertissements font référence à la poussière de silice cristalline et non à la silice cristalline liée d'origine naturelle dans le charbon actif solide. Ce produit contient <1 % de silice cristalline respirable. Par conséquent, Norit n'a pas classé ce produit comme cancérogène conformément à la norme américaine de communication des risques OSHA (29 CFR §1910.1200).

Toxicité pour la reproduction Non classé. Des essais de toxicité par inhalation avec doses répétées n'ont montré aucun effet sur les organes de reproduction cibles et une étude toxico-cinétique n'a montré aucune migration du produit vers les organes de reproduction.

STOT - exposition unique	Non classé.
STOT - exposition répétée	Non classé. Étude sur la toxicité à doses répétées, par inhalation (rat) à 90 jours (OCDE 413) : CENO 7,29 mg/m ³ (respirable). Cet essai a été mené sur du charbon activé qui contient des quantités négligeables de silice cristalline; par conséquent, le charbon activé lui-même n'est pas classé pour la STOT-RE. Bien que la silice cristalline respirable soit classée en vertu de la STOT-RE1, ce produit contient moins de 1 % de silice cristalline respirable; par conséquent, elle n'est pas classée pour la STOT-RE.
Effets sur les organes cibles	Poumons, Yeux, Peau
Danger par aspiration	Basé sur une expérience industrielle et les données disponibles, on ne s'attend à aucun risque d'aspiration.
Autres effets nocifs	Aucun renseignement disponible.

12. Données écologiques

L'information fournie est basée sur les données obtenues sur cette substance ou des substances similaires

Écotoxicité	Non toxique. La substance est très soluble dans l'eau et il est peu probable qu'elle traverse des membranes biologiques. Aucun effet écologique nuisible n'est connu.
Persistance et dégradation	On ne s'attend pas à ce que le produit se dégrade.
Bioaccumulation	Non anticipé en raison des propriétés physico-chimiques de la substance.
Mobilité	On ne s'attend pas à ce que le produit migre. Insoluble.
Autres effets nocifs	Aucun renseignement disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Dans son état d'origine, le charbon activé n'est pas une substance dangereuse ou un déchet dangereux. Respecter les règlements en vigueur pour l'élimination des déchets.

Le charbon activé épuisé (usé) peut être classé comme un déchet dangereux selon son utilisation, la(es) substance(s) absorbée(s) et la manière dont il est géré en dernier ressort. Respecter les règlements en vigueur.

Le recyclage (réactivation) peut représenter une alternative viable à l'élimination. La formation de poussières à partir de résidus dans l'emballage doit être évitée et il faut assurer une protection appropriée des travailleurs. Stocker les emballages usagés dans des récipients fermés.

Emballage contaminé Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale selon le cas.

États-Unis - numéro de déchet EPA Le produit inutilisé n'est pas un déchet dangereux selon le règlement 40 CRF 261 de la RCRA, États-Unis

Le produit épuisé (usé) peut être dangereux selon la substance adsorbée

14. Informations relatives au transport

Note : Ce charbon actif est produit par un procédé d'activation à la vapeur

<u>DOT</u>	Non réglementé
<u>TMD</u>	Non réglementé
<u>MEX</u>	Non réglementé
<u>OACI (air)</u>	Non réglementé
<u>IATA</u>	Non réglementé
<u>IMDG</u>	Non réglementé
<u>RID</u>	Non réglementé
<u>ADR</u>	Non réglementé
<u>ADN</u>	Non réglementé

15. Informations sur la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux

TSCA Est conforme à (aux)

Nom chimique	No. CAS	Liste d'inventaire TSCA des États-Unis	TSCA des États-Unis Désignation inactive/active
Charbon actif	7440-44-0	Présent	Active

LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux)
ENCS	Est conforme à (aux)
IECSC	Est conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)
TCSI	Est conforme à (aux)
NZIoC	Est conforme à (aux)

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

TCSI - Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan

NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande

Règlements fédéraux aux États-Unis

Réglementations de l'exportation TSCA Section 12(b)

Ce produit ne contient aucun composant qui est soumis à l'avis d'exportation TSCA 12(b).

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

Modifications de la Loi sur la qualité de l'air de 1990 (CAA, Section 112, 40 CFR 82)

Ce produit ne contient aucun composant inscrit comme un polluant atmosphérique dangereux, une substance inflammable, une substance toxique ou un agent d'appauvrissement de l'ozone de classe 1 ou 2.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CERCLA

Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

États-Unis - Réglementations des États**Proposition 65 de la Californie**

- Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65:
- La silice cristalline (les particules respirable en suspension dans l'air) est une substance listée dans la Proposition 65 de Californie. La silice cristalline incorporée dans une matrice (mélange-maître) n'est pas une substance considérée comme listée dans la Proposition 65 de Californie
- Certains métaux, dont l'arsenic, le cadmium, le plomb, le mercure ou le nickel, peuvent être présents à des faibles concentrations sur et/ou dans le charbon activé et sont des substances inscrites dans la Proposition 65 de la Californie.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Quartz (respirable) 14808-60-7	X	X	X

16. Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Légende 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation de la peau

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-

Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)

EPA (Agence de protection de l'environnement)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis

Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

Bibliothèque nationale de médecine

NTP (programme national de toxicologie aux États-Unis)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique

Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique

Organisation mondiale de la Santé

Préparée par Norit B.V. - Sécurité, santé et environnement.

Date de révision 2-jan-2023

Avis de non-responsabilité

Les renseignements ci-dessus sont fondés sur des renseignements que Norit considère comme étant précis. Aucune garantie, expresse ou tacite, n'est fournie. Les renseignements sont fournis seulement pour votre information et votre considération et Norit n'assume aucune responsabilité légale d'utilisation ou de fiabilité. En cas de divergence entre l'information sur le document non anglais et ses contreparties anglaises, la version anglaise aura priorité.

Tous les noms annotés avec le symbole ® sont des marques de commerce de Norit B.V. ou de ses sociétés affiliées.

Fin de la fiche signalétique